

Paris, le 11 avril 2008



Fédération des
Conseils de Parents
d'Élèves des Écoles
Publiques

SG/KA/NA/2008/110

108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris cedex 11
Tél.: 01 43 57 16 16
Fax: 01 43 57 40 78
Association loi 1901
reconnue d'utilité publique
Site : www.fcpe.asso.fr
Courriel : fcpe@fcpe.asso.fr

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75700 PARIS

Objet : Poids du cartable

Monsieur le Ministre,

En janvier dernier, la circulaire « poids du cartable » (C. n° 2008-002) paraissait au bulletin officiel.

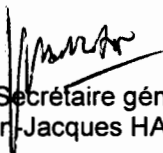
Cette circulaire adressée aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie ; aux directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement, les incitait à « agir de façon pragmatique et à trouver sans délai des solutions concrètes afin de diviser, sous brève échéance, le poids du cartable par deux. »

Aujourd'hui, trois mois après la publication, la FCPE, très sensibilisée par la question du mal de dos en milieu scolaire, souhaiterait connaître les décisions prises par les établissements et les académies, notamment pour l'achat de manuels supplémentaires.

Par conséquent, est-il possible que vos services nous informe des premières mesures issues de la réflexion recommandée par la circulaire ? Cette réflexion, qui comme l'indique la circulaire : doit amener la mise en place de l'ensemble du dispositif à la rentrée 2008 » et a « pour objectif de réduire le poids du cartable de 50%. ».

En effet, les parents d'élèves et plus généralement l'opinion publique ne sauraient comprendre que rien de concret ne soit prévu ni prêt pour la rentrée 2008, d'autant que la circulaire de rentrée qui vient d'être publiée n'en fait nullement état.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma parfaite considération.


Le Secrétaire général,
Jean-Jacques HAZAN